



Soutien à domicile

Géré par le CIAS, le Pôle soutien à domicile vous accompagne au quotidien à votre domicile.

Le pôle "soutien à domicile"

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les services d'aide au maintien à domicile du CCAS de Saint-Brieuc sont gérés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le Pôle Soutien à Domicile vous accompagne au quotidien **à votre domicile, 7 jours sur 7**. Il se compose de plusieurs services :

Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Portage des repas

Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Homme toute main (petit bricolage)

Télé-assistance

Ces services interviennent :

ensemble ou individuellement afin de répondre au mieux à vos besoins

ponctuellement ou régulièrement

à votre domicile et au sein de la résidence autonomie Les Villages ou des résidences seniors.

Pour toute demande de renseignements sur l'un des services, il vous suffit de contacter le CIAS au 02 96 58 57 00. Un rendez-vous à votre domicile vous sera proposé avec un évaluateur afin d'établir une évaluation personnalisée de votre situation.

Service d'aide et accompagnement à domicile

À qui nous nous adressons ?

Aux personnes âgées de plus de 60 ans.
Aux personnes en situation de handicap.
Aux personnes nécessitant un accompagnement social.
Aux personnes ayant besoin d'une aide suite à une hospitalisation.

Quelles sont nos missions ?

Accompagner dans les actes essentiels de votre vie quotidienne (toilette, habillage, préparation des repas, aide au lever, au coucher...)
Aider à faire l'entretien courant (de votre logement, de votre linge, de vos courses...)
Aider à maintenir vos liens et habitudes (aide pour les sorties, accompagnement social...)

Les aides à domicile sont formées et qualifiées. Nous assurons des formations tout au long de leur carrière.

Quand intervenons-nous ?

Nous pouvons intervenir à votre domicile **7 jours sur 7, de 8h à 19h30**

Le financement

Le tarif horaire du SAAD est arrêté par le Conseil Départemental. Ce tarif est tout inclus sans frais supplémentaires et est identique la semaine comme le week-end.

La hauteur de votre financement dépendra de l'éventuelle participation financière du Conseil Départemental, de votre caisse de retraite, ou de votre mutuelle.

Aide au financement :

Par le biais de votre prise en charge du Conseil Départemental (APA, PCH, aide sociale), caisse de retraite, mutuelle...
En chèque CESU.
Réduction d'impôt à hauteur de 50% de la dépense sous conditions.

Service soins infirmiers à domicile

À qui nous nous adressons?

Aux personnes possédant une **prescription médicale** pour des soins infirmiers et d'hygiène à domicile et étant âgées de :

plus de 60 ans,
de moins de 60 ans en situation de handicap et ou ayant une maladie chronique.

Quelles sont nos missions?

Assurer les soins d'hygiène et d'aide au confort dispensés par des aides soignants et/ou des infirmiers.

Assurer les soins infirmiers (pansement, pilulier, prise de sang...)

Transmettre les soins éducatifs et préventifs.

Conseiller à l'adaptation de votre domicile à la perte d'autonomie par les compétences de l'ergothérapeute.

L'ensemble du personnel (infirmiers, aides soignants, ergothérapeute) est diplômé.

Quand intervenons nous?

Nous pouvons intervenir à votre domicile 7 jours sur 7, de 8h à 19h30.

Le financement

Les soins infirmiers et d'hygiène à domicile sont pris en charge par votre **organisme d'assurance maladie**.

Service portage de repas à domicile

À qui nous nous adressons?

Aux personnes possédant un **certificat médical** précisant l'éventuel régime alimentaire et :

De plus de 60 ans.

De moins 60 ans ayant un problème de santé ou étant en situation de handicap pour une durée temporaire.

Quelles sont nos missions?

Livrer à votre domicile un repas complet et équilibré selon l'avis d'une diététicienne.

Adapter nos repas à vos goûts et régime (peu salé, haché, dessert sans sucre.)

Assurer un passage convivial en se souciant de votre état de santé.

Quand intervenons nous?

Les repas sont livrés de 3 à 7 jours par semaine selon vos besoins. La livraison est assurée du lundi au samedi matin entre 8h30 et 12h30 avec possibilité de livrer deux repas le samedi pour assurer le repas du dimanche.

Consultez les menus du mois en cours

Le financement

Le tarif est fixé selon vos ressources (tarifs dégressifs).

Aide au financement

Par le biais d'une participation financière de votre prise en charge du Conseil Départemental (APA, PCH), caisse de retraite, mutuelle...

Une réduction d'impôt sous conditions.

ESCAPADE

ESCAPADE : Équipe Spécialisée Ciblée Alzheimer et Pathologies Apparentées à Domicile et pour l'Entourage

Le SSIAD est membre actif d'ESCAPADE et travaille en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Sud-Goëlo, l'ADMR de Plérin et l'hôpital Yves Le Foll de Saint-Brieuc. Trois professionnels du SSIAD composent l'équipe d'ESCAPADE à savoir une infirmière coordinatrice et deux assistantes de soins en gérontologie.

[Téléchargez la plaquette Escapade](#)

À qui nous nous adressons ?

Aux personnes ayant des pertes de mémoire.
Aux personnes ayant la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.

Quelles sont nos missions ?

Faciliter et améliorer votre maintien à domicile.
Soutenir vos proches.

Orienter vers les services existants :

→ **L'équipe Spécialisée Alzheimer**

- Stimuler la mémoire, le langage, le raisonnement par des ateliers mémoire à votre domicile (15 séances par personne sur une année.)

- Soutenir les proches en les informant et conseillant sur l'accompagnement du malade au quotidien.

→ **une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux**

- Apporter une écoute individualisée par une psychologue.

- Proposer des temps de loisir associant le malade et l'aidant.)

- Proposer un service de répit à domicile.

Le financement

Nos prestations sont gratuites car financées par l'Assurance Maladie sauf le service de répit pour lequel une participation financière vous est demandée en fonction de vos ressources.

Contact : 02 96 62 55 43

Contact



ADMINISTRATION
SOCIAL

CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération

13 rue Pierre Mendès France
22950 Trégueux

9h - 12h / 13h30 - 17h

02 96 58 57 00

02 96 58 57 06

[Itinéraire](#)

[Site Internet](#)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)